

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire
Madame Claudine BARRIE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA,
Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoint
Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Fodié DIARRA,
Madame Isabelle LACOUR , Monsieur Thierry LACOUR,
Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur
Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE

Etaient absents excusés :

Madame Florence VILLE-VALLEE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,
Madame Muriel DANQUAH, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Emilie POUJOL,
Monsieur Fabien BOSCH, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Olivier
SCARSETTO,

Monsieur Fodié DIARRA a été désigné Secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20H41.

Monsieur Thierry BRUN en sa qualité de Maire et Président de séance, déclare la séance du Conseil municipal de la commune de Margency du 29 février 2024 ouverte.
Il effectue l'appel nominal des conseillers municipaux. Le quorum est constaté et l'assemblée peut valablement voter et délibérer.

ORDRE DU JOUR

1 - Nomination du secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire demande de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des conseillers municipaux par ordre alphabétique.

Pour cette séance du 29 février 2024, il est proposé, en considération du critère précité, la désignation de Monsieur Fodié DIARRA,

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur Thierry BRUN, Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des conseillers municipaux par ordre alphabétique.

DÉSIGNE pour cette séance du 29 février 2024, Monsieur Fodié DIARRA.

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février du Conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les séances publiques du Conseil municipal donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui retrace les décisions des séances de l'Assemblée délibérante.

Ce procès-verbal une fois établi par le secrétaire de séance est tenu à la disposition des membres du Conseil municipal (envoyé par courriel) et est également consultable sur le site internet de la commune.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Le Conseil municipal, n'ayant aucune rectification à apporter au procès-verbal du Conseil municipal du 15 février 2024,

ADOpte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 15 février 2024.

3 – Compte rendu des décisions prises par le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le 5 février 2024 :2024-12 Décide de signer une convention d'occupation du domaine public avec la société PIZZA TRIP N° de SIRET 84981498300029 représentée par son propriétaire, Monsieur BARBOT Tristan, située 8 avenue Marceau, 95250 BEAUCHAMP. Monsieur BARBOT est autorisé à occuper l'espace public les jeudis de 11h00 à 14h00. Le montant fixé est de 10€ TTC (dix euros) par jour d'occupation. Cette convention est établie pour une durée de 3 mois à compter du 15 janvier 2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la décision prise par Monsieur le Maire.

4 – Autorisation de signature des contrats relatifs au marché de travaux concernant la restauration des Anciennes Ecuries de Margency.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin de procéder au lancement des travaux de la restauration des Anciennes Ecuries de Margency, une consultation a été lancée par voie d'appel d'offres (MAPA) pour désigner les titulaires des contrats.

La procédure est allotie en 16 lots.

L'avis de publicité a été publié :

- Le 6 novembre 2023 sur le profil acheteur,
- Le 8 novembre 2023 au Parisien.

La date limite de remise des offres était fixée au 29 novembre 2023 à 12h00.

32 candidats ont déposé une candidature.

58 offres ont été reçues dans les délais, 0 hors délais.

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du lundi 26 février 2024,

Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres du 23 février 2024,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal de Margency,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

Pour le lot 1 / Marché n°2023/35 - Démolition – Curage :

L'entreprise BONNEVIE et FILS SA domiciliée 15 rue Pierre Curie BP02, 95 400 ARNOUVILLE,
pour un montant de 42 945,40 € HT

Pour le lot 2 / Marché 2023/36 – VRD :

L'entreprise FILLoux domiciliée 5 Avenue des Cures, 95 580 ANDILLY,
pour un montant de 133 260,00 € HT

Pour le lot 3 / Marché 2023/37 – Gros Œuvre :

L'entreprise BONNEVIE et FILS SA domiciliée 15 rue Pierre Curie BP02, 95 400 ARNOUVILLE,
pour un montant de 244 404,00 € HT

Pour le lot 4 / Marché 2023/38 – Charpente Couverture :

L'entreprise SAS ABV domiciliée 72 allée des bournouviers, 95 220 HERBLAY,
pour un montant de 287 847,00 € HT

Pour le lot 5 / Marché 2023/39 – Menuiseries extérieures :

L'entreprise PARIS EST SERVICES domiciliée 46 rue François Mitterrand, 93 170 BAGNOLET,
pour un montant de 235 385,40 € HT

Pour le lot 6 / Marché 2023/40 – Appareils Elevateurs :

L'entreprise TK ELEVATOR domiciliée 20 rue François Cevert, 49 000 ANGERS,
pour un montant de 23 000,00 € HT

Pour le lot 7 / Marché n°2023/41 – Serrurerie Métallerie :

L'entreprise EPCM SARL domiciliée 1 avenue de l'Oural, ZAC de Courtaboeuf, 91 140 VILLEBON SUR YVETTE,
pour un montant de 53 855,72 € HT

Pour le lot 8 / Marché n°2023/42 – Chauffage – Ventilation - Climatisation:

L'entreprise TEMPERE domiciliée 7 rue Alexandre Prachay, 95 590 PRESLES,
pour un montant de 174 255,00 € HT

Pour le lot 9 / Marché n°2023/43 – Plomberie :

L'entreprise TEMPERE domiciliée 7 rue Alexandre Prachay, 95 590 PRESLES,
pour un montant de 72 735,00 € HT

Pour le lot 10 / Marché n°2023/44 – Electricité:

L'entreprise SARL ABCD Telecom domiciliée 27 rue charles de gaulle, 95 170 DEUIL LA BARRE,
pour un montant de 152 989,23 € HT

Pour le lot 11 / Marché n°2023/45 – CVC – Plâtrerie – Doublage – Faux-plafond :

L'entreprise SARL FCR domiciliée 193 avenue Henri Barbuse, 93 700 DRANCY,

pour un montant de 72 037,62 € HT

Pour le lot 12 / Marché n°2023/46 – Menuiseries intérieures bois:

L'entreprise SARL FCR domiciliée 193 avenue Henri Barbuse, 93 700 DRANCY,
pour un montant de 30 653,14 € HT

Pour le lot 13 / Marché n°2023/47 – Revêtements de sols durs - Faïence :

L'entreprise SARL FCR domiciliée 193 avenue Henri Barbuse, 93 700 DRANCY,
pour un montant de 61 174,47 € HT

Pour le lot 14 / Marché n°2023/48 – Peinture – Revêtements muraux:

L'entreprise SARL FCR domiciliée 193 avenue Henri Barbuse, 93 700 DRANCY,
pour un montant de 35 949,08 € HT

Pour le lot 15 / Marché n°2023/49 – Ravalement :

L'entreprise PEINTECO domiciliée 87 Ter rue Cartier Bresson, 93 500 PANTIN,
pour un montant de 80 000,00 € HT

Pour le lot 16 / Marché n°2023/50 – Espaces verts :

L'entreprise GARCIA domiciliée 21 rue du puits, 60 570 ANDEVILLE,
pour un montant de 34 915,40 € HT

Les crédits budgétaires sont prévus au budget communal.

5 – Mini Séjour des Marcyens MATERNELLE – Changement de date.

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Monsieur Michel PLAIGNAUD, Adjoint au Maire délégué Enfance et Education.

Par délibération N°11 du 15 février 2024, le conseil municipal a fixé la participation des familles pour le séjour du 16 au 19 avril à la Flèche.

Suite a un problème de réservation de « lits bas » nous avons été contraints de changer les dates du séjour, le tarif ne change pas.

Le mini séjour se déroulera du 9 au 12 avril avec les mêmes activités et la même participation des familles soit :

Ce séjour est ouvert à 16 enfants et comprend 4 jours et 3 nuitées.

Activités : Les activités proposées sont 1 journée dans l'un des plus beaux zoos d'Europe, Équitation (1 séance), Piscine (1 séance).

Budget mini séjour 2024 Maternelle	
	Dépenses prévisionnelles 2024
Hébergement+ Animations	7315
Personnel (3 animateurs)	1 872
Total	9 187 soit 574.18 € par enfant
Tarif Commune 60%	5 512.20 €
Tarifs parents 40%	3 674.80 € Par enfant 229.67 €

Tranche du quotient	Tarif par enfant	Tarif par enfant payable en 2 fois	
		1er règlement	2ème règlement
A (inférieur à 978 €)	214.67	107.34	107.33
B (compris entre 979 € et 1951 €)	229.67	114.84	114.83
C (supérieur à 1952 €)	244.67	122.34	122.33
Hors commune	264.67	132.34	132.33

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du lundi 26 février 2024,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE la participation familiale du mini séjour qui se déroulera du 9 avril au 12 avril 2024
comme suit :

Tranche du quotient	Tarif par enfant	Tarif par enfant payable en 2 fois	
		1er règlement	2ème règlement
A (inférieur à 978 €)	214.67	107.34	107.33
B (compris entre 979 € et 1951 €)	229.67	114.84	114.83
C (supérieur à 1952 €)	244.67	122.34	122.33
Hors commune	264.67	132.34	132.33

6 – Création d'un poste suite à départ à la retraite .

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-6, 2

CONSIDERANT qu'il convient pour tenir compte de l'évolution des besoins de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet,

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances du lundi 26 Février,

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE DE CREER le poste suivant :

- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 2 avril 2024 avec possibilité de recruter un contractuel en respectant les principes de l'article L 332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

DIT que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice sur les dépenses du personnel - chapitre 012 du budget.

7- Droits de Voirie modification de la délibération N°15 du 23/03/2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une demande pour faire un tournage le 26 mars dans le parc de l'Hôtel de Ville. Il y aura le besoin de places de stationnement.

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du lundi 26 février,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il sera rajouté à la délibération N°15 du 23/03/2023 l'article 4 suivant :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Pour tous les évènements qui nécessitent des stationnements réservés par un tiers et plus largement le stationnement non résidentiel :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs des droits de voirie comme suit :

ARTICLE 4 : Utilisation d'emplacements de stationnement après accord écrit de la Mairie :

Redevance par emplacement et par jour calendaire : 20,00 €

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire précise que le prochain conseil municipal se déroulera le jeudi 28 mars 2024 et fait part des prochaines manifestations :

Soirée Jeux vendredi 8 mars 19 H -23 H salle du Grand Balcon

Il était une fois Brassens, Salle du Rideau Rouge Dimanche 10 mars 16 H

Bal Irlandais, Pavillon des Arts, vendredi 15 mars 20H30

Salon des Arts, Espace Gilbert Bécaud du 16 au 24 mars

Groupe de parole, Les Coussinets du Cœur, Salle du Grand Balcon, mercredi 20 mars 20H30.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mohammed NIFA, Adjoint délégué Sports et Animations qui explique que la CAPV a souhaité accompagner la tenue des jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 en proposant avant leur ouverture une série d'actions d'animations sur le territoire autour des valeurs sportives. Pour porter ce projet, Plaine Vallée s'est associée à ses communes membres volontaires. Célébrations Festives 2024 de mars à juillet :

1° Les Intervilles : 4 tournois – 4 sports – 4 villes d'accueil

+ Tournoi Athlétisme le 16 mars à Deuil la Barre

+ Tournoi Pétanque – 8 Juin à Saint Gratien

+ Tournoi Handball le 1^{er} juin à Montmorency

+ Tournoi Football le 15 juin à Soisy Sous Montmorency

2° Le festival du cinéma : une série de 5 retransmissions de films en plein air

- + 25 Mai à Saint Brice sous Forêt
- + 8 Juin à Margency
- + 22 Juin à Ezanville (Aquaciné)
- + 29 Juin à Attainville
- + 7 Juillet au 13 Juillet à Saint Prix

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et Monsieur le Maire n'ayant pas reçu de question orale, la séance est levée à 21H17.

Le Maire,
Thierry BRUN



Le secrétaire de séance
Fodé DIARRA



Scanned with CamScanner